

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**

**Commune d'ALBIAS**

**Séance du 18 janvier 2023**

Le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 14

Votants : 17

Excusés : 3

Procurations : 3

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Julie CARCUAC, Amandine DORIZON, Chantal GARCIA

Pouvoirs : M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON

Mme Hélène SIMOUN, donne pouvoir à M. Pierre LOBBE

Mme Naïma MOUMOU donne pouvoir à Mme Véronique MAGNANI

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 30

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs et de l'ordre du jour du conseil municipal.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 8 décembre 2022**

Elle soumet le procès-verbal au vote du conseil municipal.

M. RENAUDEAU propose la correction d'une erreur de frappe : (l'extinction pourrait se faire en 2 phases, au lieu de « en sur 2 phases »).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**Travaux/Aménagement du territoire**

**Approbation du marché de travaux liés aux ateliers municipaux**

Madame le Maire rappelle le projet et présente le rapport d'analyse proposé par le cabinet ARCHISOCELE :

N° lot		Estimation MOE HT	Offre retenue HT	Entreprise
1	VRD	31 800,28 €	21 677,49 €	EMTP
2	GROS ŒUVRE	67 050,10 €	90 000,00 €	JP CASTEL
3	CHARPENTE METALLIQUE COUVERTURE BARDAGE	59 400,86 €	37 989,60 €	T - METAL
4	SERRURERIE	26 105,00 €	20 170,50 €	VERTIGO

5	MENUISERIE ALUMINIUM	7 181,75 €	7 843,00 €	ALU CREATIONS
6	MENUISERIE BOIS	10 848,05 €	13 622,50 €	CMB 82
7	PLATRERIE	20 466,44 €	21 409,10 €	SARL RC 82
8	ELECTRICITE	20 328,00 €	20 654,81 €	JP FAUCHE
9	PLOMBERIE	20 900,48 €	16 574,00 €	AED
10	SOLS DURS FAIENCE	13 750,96 €	11 063,50 €	LACAZE CARRELAGE ET CHAPE FLUIDE
11	PEINTURE	5 156,49 €	4 934,56 €	POUSSOU
<b>Total TTC</b>		<b>282 988,41 €</b>	<b>265 939,06 €</b>	

M. LIACHENKO demande s'il y a possibilité de déclarer un lot infructueux lorsqu'il n'y a qu'une seule offre.

La réponse à cette question est affirmative.

Mme SICARD se demande s'il est nécessaire de réaliser la tranche conditionnelle.

Mme le Maire explique l'intérêt de mener le projet de façon globale et précise que ce travail de mise aux normes du bâtiment sera un point favorable pour l'image de la commune tout en protégeant le patrimoine communal.

Elle précise qu'il sera possible de poser des panneaux photovoltaïques sur l'avent concerné dans le cadre de l'étude énergie renouvelable en cours actuellement dans la commune.

Madame le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions du maître d'œuvre à l'unanimité.

#### **Approbation du marché de travaux complémentaires, école élémentaire/cantine**

Madame le Maire rappelle que deux lots avaient été déclarés infructueux dans le marché. Elle donne lecture du rapport d'analyse des offres :

N° Lot	Intitulé du lot	Estimation	Nom entreprise	Montant de l'offre
9	CVC / Plomberie	365 700,00 € H.T.	Bourrié	496 447,17 € H.T.
13	Espaces verts	13 000,00 € H.T.	SARL Les jardins d'Alizée	40 151,26 € H.T.
	<b>Montant estimatif :</b>	<b>378 700,00 € H.T.</b>	<b>Montant des offres :</b>	<b>536 598,43 € H.T.</b>

Madame le Maire explique que les travaux vont démarrer et incite les conseillers à participer aux réunions de chantier selon leurs disponibilités. Elle soumet le dossier au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions du maître d'œuvre à l'unanimité

#### **Modification du PLU : complément de délibération**

Madame le Maire signale que la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est rendue nécessaire pour :

1- Poursuivre le développement urbain et l'aménagement de la commune initiés lors de la révision générale du PLU de 2013. Certaines opérations d'aménagement désignées dans le PADD et les orientations d'aménagement ont été engagées et les réflexions de la commune ont avancé.

Les aménagements et les projets lancés ou non au sein du territoire communal conduisent la commune à adapter le document graphique et à créer ou reprendre des orientations d'aménagement et de programmation.

2- Supprimer ou réduire si nécessaire des emplacements réservés.

3- Ajuster les dispositions réglementaires dont la nécessité a été révélée par l'application pratique des dispositions réglementaires du PLU et par le souhait de tenir compte des dernières dispositions législatives :

- \* Mise à jour du document graphique et du règlement écrit avec les nouvelles dispositions législatives concernant les zones A et N (suppression des zones Ah et Nh et repérage des constructions pouvant changer de destination)
- \* Mise à jour du règlement écrit avec les dispositions législatives et les nouvelles normes en matière de constructibilité (surface de plancher au lieu de SHON, COS à supprimer...)
- \* Intégration des zones humides dans le PLU et vérifier leur compatibilité avec le document graphique.

4- Protéger le patrimoine bâti et végétal.

Ces modifications s'inscrivent dans la traduction des objectifs du PADD et ne remettent pas en cause l'économie générale de ce plan.

Elle soumet le dossier au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions à l'unanimité.

#### Finances

Ouverture anticipée de crédits :

Madame le Maire explique que l'article L1612-1 du CGTC prévoit que jusqu'à l'adoption du budget de l'année en cours, l'autorité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Elle présente la proposition :

Objet	Article	Opération	Nouveau crédits 2023 à anticiper
Le grand Barreau - bouchage ouvertures	2313	32	10 300,87 €
Mise aux normes électricité boulodrome	2313	32	13 408,20 €
		<b>Total op 32</b>	<b>23 709,07 €</b>
Eglise - toiture sacristie, pourtour et chapelle	2313	33	95 368,07 €
Eglise toiture principale	BP 2313	33	48 094,18 €
		<b>Total op 33</b>	<b>143 462,25 €</b>
Schéma assainissement pluvial	2031	46	17 340,00 €
MOE VOIRIE	2315	46	2 042,04 €
Marché de travaux de voiries + avenant au 01/08/2022	2313	46	8 753,88 €
MOE travaux assainissement pluvial	2313	46	11 700,00 €
Relevé topo réseau pluvial	2313	46	13 740,00 €
Bornage QUERAN	2313	46	1 536,00 €
Peinture de traçage	2313	46	411,50 €
Branchement assainissement 7 av gal de Gaulle	2313	46	2 527,37 €
Matériel sécurité routière - signalisation	2313	46	7 882,80 €
Remise en état des abris bus	2313	46	11 588,84 €
Défibrillateur	2158	46	2 106,90 €
		<b>Total op 46</b>	<b>79 629,33 €</b>

Elle soumet le dossier au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions à l'unanimité

